

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de BENEVENT L'ABBAYE

L'an **deux mil vingt et un, le huit octobre**, à **20h00**, le Conseil Municipal de la commune de **BENEVENT L'ABBAYE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. André MAVIGNER**.

Étaient présents : M. André MAVIGNER, M. Michel LEFAURE, M. Bertrand LABAR, M. Olivier RICHARD, M. Jean FAYETTE, M. Aurélien LEGRAND, M. Christophe LAVILLE, Mme Sylvie ROUSSY, Mme Ingrid DUDRUT, Mme Angélique PRUVOST, Mme Stéphanie LIONDOR, Mme Laure LIAIGRE.

Étaient absents excusés : M. Claude VIEILLERIBIERE, M. Emmanuel DIGNAC, M. Jacky ROUSSY.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : -

Secrétaire : Mme Laure LIAIGRE.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-092 : Devis mur de clôture

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le mur de soutènement de la voie publique avenue de la Marche avait été endommagé lors d'un accident causé par Mr Maxime LAUTRET, domicilié à Ribette 23 240 Le Grand-Bourg.

Le devis de réparation établi par l'entreprise Patrick GUERIN, 3 avenue de la marche - 23 210 Bénévent-l'Abbaye a été validé par la compagnie d'assurance adverse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le devis de l'entreprise Patrick GUERIN d'un montant HT de 4 476,65 €, soit 5 371,98 € TTC.
- autorise Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

12 VOTANTS
12 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-093 : Convention restauration 1er degré

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention pour la restauration des élèves du 1er degré au collège entre le conseil départemental de la Creuse, le Collège Jean Monnet et la commune.

Il rappelle les difficultés rencontrées antérieurement dans les négociations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- accepte la convention relative à l'accueil des élèves du 1er degré du restaurant scolaire du collège Jean Monnet telle que jointe à la présente délibération :

- accepte la convention de mutualisation de personnel affectant Mme Marie-Hélène Rebeyrolle au collège Jean Monnet de 11h30 à 14h30.

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

12 VOTANTS
12 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-094 : Règlement du service public de l'assainissement collectif

Monsieur le maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire d'établir un règlement de service public de l'assainissement collectif.

Monsieur Christophe LAVILLE, conseiller municipal, présente le projet qu'il a élaboré et qu'il soumet aux débats.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le règlement du service public de l'assainissement collectif tel que joint à la présente délibération.

12 VOTANTS
12 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-095 : Chaufferie mairie : contrat de maintenance

Monsieur le maire indique au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de disposer d'un contrat de maintenance pour la chaufferie des locaux au 1 rue Sarrazine, mairie, trésorerie, logements.

Il présente la proposition de l'entreprise LEMAIRE SAS, 30 rue Paul Claudel - 87 000 Limoges, qui en a réalisé l'installation, pour un montant HT annuel de 1 260,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le contrat de maintenance préventive des installations de chauffage (contrat n° 44 210 707 du 08/09/2021) tel que joint à la présente délibération

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

12 VOTANTS
12 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-096 : Maison des patrimoines : installation d'extincteurs

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'installation d'extincteurs dans les locaux de la Maison des Patrimoines.

Il présente le devis établi par la société Daniel FOURNIER, Gouby 23 600 Saint Sykvain Bas Le Roc, avec lequel la commune dispose d'un contrat pour ses autres locaux, lequel s'élève à un montant de 2415 € HT, soit 2 898 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le devis de l'entreprise Daniel FOURNIER

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

12 VOTANTS
12 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-097 : Achat parcelle AB 0524

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il a entretenu des contacts avec les différents associés de la SCI propriétaire de la parcelle AB 0524 sise place de la République à Bénévent-l'Abbaye, dont l'immeuble était précédemment utilisé en cabinet vétérinaire.

Compte tenu du positionnement de cette parcelle, située au coeur du bourg, elle pourrait intéresser la commune, retenue dans le programme de l'Etat " Petites Villes de demain ".

La négociation pourrait aboutir sur un prix de 20 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour l'acquisition de la parcelle AB 0524 auprès de la SCI Place de la République (associés Mrs LE MER, STANDAERT et ATHANASSIADIS 18, place de la République) au prix de 20 000 €
- désigne Maître FRANCOIS Charles, notaire à Bourgneuf 2 avenue du Petit Bois pour établir l'acte
- autorise Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette affaire

12 VOTANTS
12 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-098 : Achat de matériel

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acquérir plusieurs matériels :

- un ordinateur pour lequel il dispose de plusieurs propositions (Leclerc, Carrefour), la mieux adaptée portant sur le matériel proposé par l'espace culturel Leclerc - 36, 40 avenue du Berry 23 000 Guéret au prix de 741,67 € HT soit 890 € TTC.
- une pompe de secours pour la chaufferie au bois de l'immeuble de la rue Sarrazine, pour laquelle l'entreprise Lemaire, 30 rue Paul Claudel - 87 000 Limoges, a établi une proposition d'un montant de 487,50 € soit 585 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la proposition de l'espace culturel Leclerc pour la fourniture d'un ordinateur
- accepte la proposition de l'entreprise Lemaire pour l'achat d'une pompe de secours

12 VOTANTS
12 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-099 : Ecole - piscine

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal des propositions de la Communauté de Communes du Pays Sostranien, 10 avenue Joliot Curie, 23 300 La Souterraine pour l'accueil des élèves de l'école primaire au centre aquatique de La Souterraine :

- accueil sans maître nageur sauveteur : 1 305 € TTC
- accueil avec maître nageur - sauveteur : 2 755 € TTC

Après en avoir délibéré, et compte tenu du nombre important d'élèves concernés, le conseil municipal à l'unanimité :

- accepte la proposition de la Communauté de Communes du Pays Sostranien incluant l'intervention d'un maître nageur

sauveteur pour la somme de 2 755 €.

12 VOTANTS
12 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-100 : Décision budgétaire modificative

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal plusieurs décisions budgétaires modificatives telles que annexés à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte ces modifications.

12 VOTANTS
12 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Questions diverses
